

Compte rendu des entretiens avec les OP

1- PRODUCTEURS D'ANACARDE DE NIKKI

1.1. PRESENTATION DU GROUPE DES PRODUCTEURS D'ANACARDE

Ce groupe est issu des GV de la commune. C'est un groupe informel de producteurs d'anacarde. Chacun des membres dispose d'une superficie de trois hectares au moins dont un hectare en plantation moderne suivi par le DEDRAS.

1.2. EXPERIENCE EN MATIERE DE PRODUCTION

Ils maîtrisent l'itinéraire technique d'installation de plantation parce que la plupart d'entre eux sont en contact avec le PADSE par l'intermédiaire de DEDRAS. Ils sont tous des détenteurs de droits coutumiers droits qu'ils ont acquis par héritage. Ainsi ils n'ont aucune restriction sur l'utilisation des terres dont ils disposent.

1.3. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA PRODUCTION D'ANACARDE

Les difficultés rencontrées dans la production de l'anacarde sont de deux ordres :

- 1- Manque de moyen pour faire les entretiens à temps ce qui a pour conséquence des pertes de plantation par les feux de brousse
- 2- Attaque parasitaire (?) qui se manifeste sous forme de chute de fleur ce qui baisse le rendement.
- 3- Manque de moyen pour acheter les plants au comptant
- 4- Feux de brousse fréquents
- 5- Mauvaise qualité des noix.

1.4. APPROCHE DE SOLUTIONS ENDOGENES

Pour régler les difficultés liées à l'entretien, les producteurs associent aux plantations des cultures vivrières ; ainsi en sarclant les cultures vivrières on entretient indirectement les plants d'anacarde. Mais cette méthode est limitée aux petites superficies de plantation d'anacarde. Lorsque la superficie est au-delà de trois hectares cette méthode n'est plus opportune.

1.5. ACCES A LA TERRE

La terre est disponible à Nikki. Elle est gérée par une autorité traditionnelle qui a les prérogatives de gestion des terres. Tous les producteurs autochtones accèdent facilement à la terre soit par héritage soit par prêt. Lorsqu'ils accèdent à la terre par héritage, ils ont les droits durables sur la terre qui leur permettent de faire le reboisement donc d'installer les plantations d'anacarde sans être inquiétés. Lorsqu'ils accèdent par prêt, leurs droits sont réduits et limités.

Généralement, ce mode d'accès ne confère pas le droit de reboiser mais parfois les négociations permettent d'aller au reboisement même dans ces cas.

Les étrangers n'ont pas le droit de reboiser. Ils ont des droits réduits au simple droit d'exploitation des terres. Généralement ils ne plantent pas d'anacarde. Mais sur la base des négociations, certains arrivent à s'entendre avec les détenteurs coutumiers de droits pour réaliser des plantations. Les femmes n'ont pas de droit d'accès à la terre. Elles travaillent sur les plantations de leurs maris et sont fortement sollicitées lors des ramassages des noix.

1.6. COMMERCIALISATION DES NOIX

Ils se plaignent tous de la manière dont la commercialisation des noix se fait dans leur zone. Le prix auquel les commerçants achètent les noix est bas. Il atteint rarement 400f /kg (!) . Ils sont liés aux « caprices » des commerçants parce que ce sont eux qui pré financent l'entretien et qui font d'autres avances financières.

1.7. SCHEMA DE COMMERCIALISATION SOUHAITE

Ils souhaitent que la commercialisation d'anacarde soit organisée comme le coton et que l'USPP prenne le devant de l'organisation et assure des prix raisonnables à la production. Ils sont d'accord pour que les collecteurs soient supprimés de la filière. Leurs produits seront collectés à la base et pesés selon la mesure de chacun. L'ensemble de la production sera convoyé à l'USPP pour être vendue aux commerçants et exportateurs.

1.8. TRANSFORMATION

La transformation des noix ne se fait pas dans la zone. Les producteurs ne maîtrisent pas cette technique.

DEDRAS est à présent entrain d'organiser les femmes de la zone en groupements de transformateur de noix d'anacarde

2. USPP DE NIKKI

2.1. LES ACTIVITES

2.1.1. Liées au coton

Mise à disposition des intrants avec une ristourne de 5f/l sur insecticide et 2,5f/kg sur l'engrais. La plus value (ristourne ?) sur de coton est supprimée.

Le prix actuel de cession du coton est fixé à 180f/kg. Les difficultés de coton sont liées à la mauvaise gestion généralisée à tous les niveaux. Mais des efforts se font avec l'aide des partenaires au développement pour relever la production de coton. Cela est nécessaire parce que le coton est la seule filière la mieux organisée et joue un rôle très important pour les producteurs. Le souhait aujourd'hui est que les discussions sur la relance de la filière coton aboutissent.

L'USPP Nikki pratique la Lutte Etagée Ciblée (LEC) introduite par le PADSE. Ils apprécient cette technique qui élimine les insectes et permet de produire des cotons sains.

2.1.2. Liées à l'anacarde

Le DEDRAS collaborent avec l'USPP pour développer les activités d'anacarde dans la zone. Ainsi pour mieux suivre les activités d'anacarde, l'USPP a recruté un agent technique anacarde qu'il a doté de moyen de déplacement et à qui il paye d'un salaire décent. Le DEDRAS associe l'USPP de Nikki à ces activités de promotion de la culture d'anacarde. Le choix des pépiniéristes et des sites d'installation de pépinières ont été fait avec l'USPP. La garantie d'achat des plants à crédit aux planteurs est offerte par l'USPP. Les responsables de l'USPP déplorent la création tout azimut des groupements d'anacarde par l'ONS, ces groupements qui ne veulent pas collaborer avec l'USPP qui se comportent comme s'ils veulent se substituer à l'USPP.

- (a) A propos de la commercialisation l'USPP propose le schéma qui suit.
- Fixer la date de commercialisation
 - Fixer le prix de vente au niveau national en tenant compte de coût de production de l'anacarde.
 - Eviter que la vente soit réalisée à crédit.
 - Etre informé sur le cours mondial.
 - Prendre des contacts avec les commerçants sérieux.
 - Fixer une taxe sur l'anacarde à répartir entre l'USPP et la mairie.

- (b) A propos d'organisation des cultures en filière,

l'USPP pense que cela est absurde parce que les producteurs sont polyvalents et ainsi ne peuvent être organisés par filière. L'USPP est un cadre idéal d'organisation paysanne très représentatif où on peut discuter des filières sans vouloir séparer les producteurs qui sont déjà bien unis par la nature.

2.1.3. Liées au conseil de gestion

L'USPP participe aux activités de conseil en gestion. Cette activité leur donne des outils pour mieux gérer leur exploitation. L'USPP apprécie cette activité et souhaite qu'elle se poursuive.

3. OP COPARGO

3.1. PRODUCTEURS D'ANACARDE DE COPARGO

3.1.1. Présentation du groupe des producteurs d'anacarde

Ce groupe est une partie des GV de la commune. Il est informel. Les membres ont de grandes plantations d'anacarde allant de 1ha à 5ha. Ces plantations sont installées par les agriculteurs sans aucune formation préalable. Elles n'ont pas été plantées avec les écarts réguliers ; donc à des densités très variables parfois de 300 plants à l'ha.

3.1.2. Expérience en matière de production

Les producteurs n'ont pas d'expérience moderne en matière de production d'anacarde. Le semis direct est largement pratiqué. L'entretien est mal assuré ce qui entraîne des rendements bas.

3.1.3. Difficultés rencontrées dans la production d'anacarde

Les difficultés rencontrées dans la production de l'anacarde sont de deux ordres :

- 1- Manque de moyen pour entretenir les plants alors que selon les affirmations des producteurs dans la Donga entière c'est à Copargo qu'on trouve la plus grande plantation d'anacarde.
- 2- Non disponibilité des graines

3.1.4. Approche de solutions endogènes

La solution endogène est l'association des cultures vivrières aux plantations. Ainsi en voulant sauver les cultures vivrières on sauve les plantations. Pour avoir les graines il faut s'adresser à l'UDP Atacora, Donga.

3.1.5. Accès à la terre

La terre existe à Copargo mais est gérée traditionnellement avec des règles édictées dont le chef de terre est le garant. Les modes d'accès à la terre sont l'héritage qui confère des droits durables aux ayants droits, le prêt de terre qui est un mode d'accès aux droits limités. Les étrangers sont privés de droit de reboiser. Les personnes qui sont pénalisées dans la course à l'installation des plantations du fait du foncier sont les étrangers et les femmes.

3.1.6. Commercialisation des noix

Les planteurs sont unanimes pour dire que les noix sont mal commercialisées. Les commerçants prennent d'assaut les villages pour ramasser les noix moins chères. Ils ont des facilités pour collecter parce qu'ils avaient pré financé l'entretien.

Schéma de commercialisation souhaité

Premier élément du schéma est le crédit de pré campagne.

Deuxième élément est l'achat des graines au comptant.

Troisième élément est le transport des noix à l'USPP qui se charge de la commercialisation finale.

3.1.7. Transformation

Cette activité est nouvelle dans la Commune. Il va falloir faire sa promotion.

4. OP SAVALOU

4.1. PRESENTATION DU GROUPE DES PRODUCTEURS D'ANACARDE

Le groupe de producteurs d'anacarde de Savalou est une partie des GV de la commune. Les membres ont de grandes plantations d'anacarde allant de 1ha à 5ha et continuent d'en installer. La plupart des producteurs se ravitaillent en plants à Bantè où, avec l'appui de PADSE, il existe des pépiniéristes qui produisent des plants d'anacarde. Certains planteurs installent les plants suivant un écartement de 14 x 14. Cet écartement permet de faire les cultures associées aux plants d'anacarde sur le long terme.

4.2. EXPERIENCE EN MATIERE DE PRODUCTION

Les producteurs d'anacarde de Savalou n'ont pas de grandes expériences modernes dans le domaine de la production d'anacarde. Ils n'ont pas de projets de promotion de filière d'anacarde à proximité. Ils se débrouillent pour installer des plantations. Le semis direct est encore pratiqué.

4.3. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA PRODUCTION D'ANACARDE

Les difficultés rencontrées dans la production de l'anacarde sont essentiellement le manque de moyens financiers pour entretenir les plantations et l'insuffisance de terres pour étendre les plantations.

4.4. APPROCHE DE SOLUTIONS ENDOGENES

La solution endogène par rapport à l'entretien est l'association des cultures vivrières aux plantations. Pour l'insuffisance de terres, les planteurs optent pour les écartements de l'ordre de 14 x 14 qui permettent de cultiver continuellement dans la plantation.

4.5. ACCES A LA TERRE

La terre se fait rare à Savalou, ce qui oblige les ayants droits à user de stratégie pour exploiter au mieux les portions dont ils disposent. Traditionnellement la terre appartient à la collectivité qui a édicté des règles pour la conserver. Mais aujourd'hui la situation a évolué, les règles traditionnelles ne sont plus les seules qui gouvernent la terre. Les règles modernes c'est-à-dire le droit positif s'en est mêlé. L'achat est l'un des modes d'accès les plus usités dans la zone. Il existe désormais de grands domaines appartenant à des propriétaires qui sont fonctionnaires à Cotonou. Les terres de Savalou sont ainsi émietées et perdues.

4.6. COMMERCIALISATION DES NOIX

Ganfou et Kakè Dominique, deux acheteurs expérimentés connus sur le plan national sont tous les deux originaires de Savalou. Ils commercialisent aussi des noix chez eux à Savalou. Malgré cela, les producteurs souhaitent vivement qu'il y ait une réforme du circuit de commercialisation des noix car ils s'en sortent toujours perdant.

Le schéma souhaité comporte les éléments suivants :

- Organisation des producteurs à la base pour être indépendants des acheteurs
- Collecte primaire au niveau des groupements de producteurs et stockage dans de bonnes conditions
- Rassemblement des collectes primaires au niveau communal auprès de l'USPP.
- Vente des noix par l'USPP et redistribution des revenus et des ristournes.

4.7. TRANSFORMATION

Une usine semi artisanale de transformation des noix d'anacarde est installée à Savalou. Elle est installée par Ganfon l'un des acheteur célèbre de Savalou. Le produit fini de l'usine est les amandes grillées livrables aux femmes qui font le conditionnement.

5. ENTRETIEN AVEC KAKE DOMINIQUE

Dominique est un commerçant de noix d'anacarde de renommée nationale. Il est le vice président de ANAPAT. Il a commencé l'activité depuis 1987. Mais compte tenu de l'instabilité au Bénin en ce moment, les noix béninoises se vendaient au Togo. Les exportateurs se sont installés au Togo. Mais en 1990 l'année du passage du Bénin à la démocratie et le libéralisme économique les exportateurs se sont installés au Bénin. Ces exportateurs travaillent avec les commerçants. Ils pré financent les activités et facilitent ainsi la collecte.

Il y a eu de bonnes périodes dans le métier. Ce sont de 1990 à 1997. Les difficultés dans la filière sont apparues en 1998 beaucoup d'amateurs se sont lancés dans la commercialisation. Cette intrusion dans le métier l'a perturbé.

En 2000 la politique s'est mêlée. L'agriculteur est un exemple de cette immersion soutenue par le gouvernement. L'ANAPAT est créé pour offrir un cadre de réflexion aux commerçants. L'ANAPAT n'a pas joué son rôle car il existe toujours la concurrence déloyale entre acheteurs.

La difficulté majeure est l'insuffisance de moyens financiers qui permettra aux commerçants de se libérer de l'influence des Indo- pakistanais. Seulement les banques ne veulent pas faire des prêts aux commerçants compte tenu des expériences du passé qui ne sont pas très glorieuses.

oooooooooooooooooooooooooooo

oooooooooooooooooooo

ANNEXE 3

Maladies et parasites de l'anacardier

LES MALADIES

Le principal problème rencontré dans certains pays gros producteurs est l'oïdium anacardii qui cause de gros dégâts et dans certains cas la destruction de la majeure partie des inflorescences.

Oïdium Anacardii

Le mildiou causé par *oidium anacardii* est la principale maladie des anacardiens qui si elle n'est pas contrôlée peut réduire les productions à zéro dans certaines zones. Les dégâts se caractérisent par l'apparition d'un feutrage blanc (mycélium) sur les panicules et également sous les feuilles, les jeunes rameaux et parfois même les jeunes noix. Mais ce sont principalement les fleurs qui devront être protégées. Cette maladie apparaît durant la saison sèche. Les basses températures alliées à une hygrométrie importante en favorisent le développement. Il existe des produits de traitement curatifs et préventifs mais ils sont très coûteux.

Anthraxose à Colletotricum gloeosporioides

Ce champignon pathogène est très fréquent sur anacardier dans certaines zones et cause de sérieux dégâts.

Les attaques sont favorisées par l'humidité et par les piqûres de certains insectes. Lorsque l'humidité de l'air est très élevée et que l'anacardier fait de jeunes pousses, le pathogène redevient actif et colonise les zones tendres des plantes où il fructifie ensuite en produisant de très nombreux spores. Les premiers stades des attaques se caractérisent par des lésions aqueuses, ponctuelles, rouge brun, suivies d'exsudation de gomme. Les lésions se développent longitudinalement et radialement et détruisent les jeunes pousses et les inflorescences. Les jeunes feuilles atteintes se recroquevillent. Les noix et les pommes pourrissent et se dessèchent. Les feuilles noircissent et tombent.

La stratégie de lutte à suivre est la même que pour l'oïdium mais sera étalée dans le temps, car les infestations peuvent se produire à tout moment.

LES INSECTES PARASITES

En dehors des problèmes majeurs liés aux maladies, les insectes peuvent être un problème majeur s'il ne sont pas contrôlés. En particulier :

- * *Helopeltis schoutedeni* Reuter,
- * *Helopeltis anacardii* Miller (hétéroptère : Miridae),
- * *Pseudotheraptus wayi* Brown (hétéroptère : Coreidae),
- * *Mecocorynus loripes* Chevrolat (curculionidae)
- * *Vers foreurs de tiges* *Mecocorynus loripes*

Helopeltis est le ravageur le plus important de l'anacardier en Afrique et en Inde. Il sévit sur une large gamme de plantes hôtes ce qui rend la lutte difficile. Lorsqu'on installe des cultures intercalaires, il faut prendre soin de ne pas choisir des plantes hôtes sans prévoir des programmes de lutte complémentaires. Les descriptions suivantes de *H. schoutedeni* et de *H. anacardii* sont empruntées à Hill (1975).

Helopeltis schoutedeni Reuter (*Miridae*) : Ce ravageur est présent aussi bien au Mozambique qu'au Kenya et en Tanzanie, principalement au Nord du Zambèze, mais parfois plus au Sud jusqu'au 19°Sud. Selon Neves (1962), cet insecte est également présent dans toute la zone équatoriale de l'Afrique, de l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Togo, Nigeria), jusqu'en Afrique Centrale et l'Afrique de l'Est (Congo, Soudan, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Malawi et Rhodésie. Il est présent sur une large gamme de plantes hôtes.

Helopeltis anacardii Miller (*Miridae*) : Ce ravageur est commun sur anacardier. Il a été trouvé au Mozambique, tout le long de la côte, du Nord au Sud, en Tanzanie et au Kenya. Il est également présent sur la patate douce.

Pseudotheraptus wayi Brown (*Coreidae*) : Cet insecte est un ravageur important du cocotier en Tanzanie et au Kenya et s'attaque également dans une moindre mesure à l'anacardier. Il est présent au Bénin (Mariau - 1969) sur cocotier et est une menace pour les anacardiens. Ce ravageur pique les noix en croissance et les plus jeunes se ratatinent et chutent. Les noix plus âgées présentent des taches ponctuelles noires et les amandes sont noirâtres avec des taches claires qui les déprécient. Ces insectes s'attaquent également aux jeunes pousses. On a observé que la fourmi rouge *Oecophylla longinoda* s'attaque à ces deux précédents ravageurs et en diminue les dégâts. Bohlen (1973) indique que les insecticides utilisés contre *Helopeltis* sont également efficaces sur *P. wayi* mais d'autres essais mentionnent le contraire.

Selenothrips rubrocinctus Giard (*Tripidae*) : Les thrips sont bien connus dans diverses régions de culture de l'anacardier, pour leurs attaques sur feuilles induisant les symptômes dits de la "feuille argentée". Ce thrips est largement répandu dans la zone tropicale et attaque les anacardiens en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie. Il n'est cependant pas considéré comme un ravageur principal car ses attaques sont toujours limitées à de petites zones. Cependant, il peut causer de sérieux dommages notamment dans les plantations mal entretenues.

Mécocorynus loripes Ches **Coleoptera, Cureulionidae ou foreur de tiges** : la larve de cet insecte fore des galeries dans les racines, tronc et rameaux de l'anacardier provoquant de graves dégâts pouvant entraîner la mort de l'arbre. Cet insecte semble présent au Bénin où il représenterait le principal parasite connu. La littérature scientifique le localise plutôt en Afrique de l'Est Mozambique et Tanzanie où il ne présente pas un véritable danger. Il faut préciser qu'il n'y a pas eu d'enquêtes épidémiologiques à ce sujet au Bénin.

De nombreux autres parasites ou maladies existent sur anacardes mais volontairement nous n'avons cité que les plus importants répertoriés pour le moment.

oooooooooooooooooooo
oooooooooooo

ANNEXE 4

Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

Institut National des Recherches Agricoles du Bénin

Programme de Recherches Forestières

***Plan d'action de recherche-développement d'appui à
la culture anacarde au Bénin***

Durée : 5 ans

Contact :

BP : 112 Savè

Téléphone : 550089

Fax : 300736/303770

E-mail : pforet@usa.com

Octobre 2003

1. Problématique

Avec la chute des cours mondiaux du coton de 1985 à 1991, combiné aux difficultés enregistrées dans le secteur cotonnier au Bénin depuis la fin de la dernière décennie, la diversification des cultures agricoles d'exportation a retenu l'attention des différents acteurs agricoles à la recherche de l'amélioration et de la consolidation de résultats d'exploitation. Ainsi, les cultures vivrières et de rente autres que le coton, apparaissent de façon plus évidente comme des compléments indispensables, non seulement pour l'équilibre économique des exploitations agricoles béninoises, mais aussi pour la sécurité du revenu familial. L'anacarde (*Anacardium occidentale L.*) apparaît pour le Bénin comme une culture stratégique dont les perspectives de développement durable des exploitations sont très prometteuses. En effet, cette spéculation agricole, dont l'aire favorable de production au Bénin couvre actuellement au moins six des douze nouveaux départements du pays à savoir, l'Atacora, la Donga, l'Alibori, le Borgou, les Collines et le Zou, permet de résoudre à la fois trois importants et complémentaires problèmes de développement que sont l'économie, le social et l'environnement. Au plan économique, le pays espère dans les prochaines années accroître la production en quantité et en qualité pour améliorer ces capacités exportatrices afin de générer des devises et de créer la richesse au niveau local. Au plan social, il est attendu de la culture de l'anacarde le recul de la pauvreté née des difficultés enregistrées dans la filière cotonnière depuis plus d'une dizaine d'années. Au plan environnemental, la culture de l'anacarde devra permettre de reconstituer très rapidement les espaces agricoles dégradés par la culture extensive du coton et d'autres spéculations agricoles consommatrice de terres forestières.

Pour le Bénin, la noix d'anacarde représente aujourd'hui la deuxième culture d'exportation après le coton. Occupant la 6^{ième} place au plan mondial du volume de noix exportée et le 2^e rang des pays ouest africain en terme de qualité de la production, le pays a connu au cours du quinquennat 1997-2001 un taux de croissance annuelle des exportations de noix de 33% en valeur et 40% en volume (Trade Map CCI Genève). En 2002, le volume exporté par le Bénin a atteint 45.600 tonnes pour une valeur monétaire F.O.B de plus 38 millions d'EURO. Dans l'hypothèse optimiste de croissance continue au rythme du quinquennat 1997-2001, les exportations du Bénin pourraient atteindre les 105.000 tonnes en 2007 en tenant compte des flux entrants des pays voisins que sont le Nigeria, le Togo et le Burkina estimés aujourd'hui entre 25 et 30% des exportations béninoises. Cette situation suppose la mise en place d'un accompagnement technique aux acteurs de la filière nationale, notamment les producteurs à la base, à travers une mise à disposition des innovations techniques appropriées et un encadrement solide et continu pour une production compétitive et durable.

2. Contraintes liées à la production

Malgré la situation favorable au développement de la culture anacarde au Bénin, beaucoup de contraintes freinent encore la filière en amont. Il s'agit fondamentalement:

- * Du vieillissement du matériel végétal de plantation dû à une érosion génétique de l'espèce ;
- * La faible utilisation des itinéraires techniques appropriés de culture fruitière de l'espèce par les producteurs ;
- * L'utilisation massive des semences (noix) de mauvaise qualité ;
- * La faible capacité technique des acteurs de la production ;
- * La faible connaissance des performances productrices des variétés locales existantes ;
- * La faible connaissance du zonage favorable à la culture anacarde au Bénin en lien avec des variétés ou provenances potentielles;
- * La faible disponibilité au niveau des producteurs du matériel amélioré.

3. Acquis de la recherche

Pour réduire les effets de ces différentes contraintes sur le développement de l'anacarde, l'INRAB, à travers ses structures spécialisées, tente depuis quelques années d'apporter des solutions aux

différents problèmes identifiés. Ainsi, les acquis de la recherche en appui à la culture anacarde s'articulent autour de six points à savoir:

* *Au niveau des variétés existantes*

Une étude exploratoire conduite en 1998 et 1999 dans les ex-départements du Zou et du Borgou par le PRF a conclu que deux variétés d'anacardier sont plantées par les producteurs à savoir, la variété à pomme jaune et celle à pomme rouge. Les variantes observées dans les couleurs semblent être le fait de mutations génétiques dues probablement à la présence dans une même plantation ou dans des plantations contiguës des deux principales. Par ailleurs, la forme, la taille, la couleur, la texture de la noix à maturité sont des indicateurs de différenciation déterminant dans la qualité des produits.

En somme, les produits issus de ces différentes variétés au Bénin sont de bonne qualité marchande, mais leur performance en terme de rendement quantitatif reste très faible et ne favorise pas la rentabilité des investissements consentis par les producteurs à travers la mise en place des vergers.

Enfin, dans un passé récent, une variété dite précoce a été introduite au Bénin en provenance du Brésil. Elle n'a pas fait l'objet d'essais suivis et se sont échangée entre individus. Il importe d'approfondir les informations au niveau de cette introduction, de prospecter et d'identifier les sites où des pieds subsistent encore en vue de sa prise en compte dans la collection nationale.

* *Au niveau des semences et des plants*

Les investigations faites sur le terrain ont abouti à ce que le matériel de plantation exploité à chaque campagne par les producteurs pour la mise en place de leurs plantations est basé sur le tout-venant et ne garantit pas les performances attendues des vergers.

Un travail d'amélioration et de sélection participative effectué en 2001, 2002 et 2003 a permis de mettre en place une démarche méthodologique adaptée de production de semences de qualité. Cette démarche s'articule autour de quatre étapes : i) identification des vergers semenciers et choix des arbres-pères, ii) suivi et confirmation des arbres-pères dans leur rôle de production de semences, iii) production de semences à partir des arbres-pères confirmés et iv) traitements des noix, tests, conditionnement et distribution. Ce travail de production de semences relativement améliorées a été à l'origine de plus de 3600 ha de plantations paysannes réalisées avec l'appui du PADSE entre 2001 et 2003.

En outre, il est de plus en plus établi que la réalisation des plantations à partir des semis direct est apparemment moins coûteux, mais comporte des inconvénients qui influencent négativement le développement ultérieur et la productivité des vergers. Il s'agit notamment :

- * d'un mauvais enracinement des arbres ;
- * de l'entrée tardive en production des plantations (48 mois),
- * de l'hétérogénéité des plantations par suite entre autres, du regarnissage auquel le producteur est très souvent astreint ;
- * du stress des jeunes plants se traduisant par le ralentissement de leur croissance suite au déficit hydrique conjoncturel ; etc...

La production des plants en pépinière avant transplantation est nécessaire pour améliorer la qualité des plantations. Ce passage par la pépinière, combiné à l'application des itinéraires techniques de plantation, permet d'assurer une croissance rapide des plants en plantation et une précocité d'entrée en production (18-24 mois).

* *Au niveau des techniques culturales*

Les itinéraires techniques de production et de gestion des plantations mal maîtrisées et appliquées concourent à la qualité médiocre de la plupart des vergers (forte densité de plantation, taille de formation non effectuée, éclaircie et entretien non réalisés,...). A l'étape actuelle, les travaux du PRF dans ce domaine ont permis de faire les recommandations suivantes :

- * Densité maximale de plantation : 100 plants/ha (10m x 10m). L'idéal est d'avoir moins de plants à l'hectare pour favoriser les cultures associées pour une longue durée ;
- * Taille des plants à la sortie des pépinières : 30 à 40 cm ;
- * Durée des plants en pépinière : 45 à 60 jours après levée qui dure 14-15 jours;
- * Période d'installation des pépinières :
 - * Deuxième quinzaine d'avril pour les départements du sud et centre;
 - * Début mai pour les départements du Nord ;
- * Entretien : 3 fois en début de plantation et 2 fois par la suite ;
- * *Au niveau de l'amélioration du matériel végétal*

Elle concerne l'introduction de nouvelles provenances d'anacardier et la mise au point des techniques de multiplication végétative de l'espèce. Concernant l'introduction de nouvelles provenances, six souches performantes ont été introduites de l'Honduras en 1999 et sont mis en test de comportement au niveau paysan dans le département des Collines. Les résultats obtenus à ce jour sont très prometteurs et permettront d'élargir de façon significative la base génétique de l'espèce au Bénin.

Concernant la multiplication végétative de l'espèce, elle a débuté en 1999 par le bouturage et en 2002 par le greffage. La technique de greffage, dont le taux de réussite a atteint 90%, sera celle à explorer de façon sérieuse les années à venir. En 2003, les résultats obtenus au niveau du greffage ont permis de disposer d'une première plantation expérimentale issue des plants greffés d'anacardier.

- * *Au niveau de la formation des acteurs*

Deux thèmes spécifiques ont été abordés en 2001, 2002 et 2003 à l'intention des acteurs de la filière anacarde (pépiniéristes, producteurs, agents d'encadrement, techniciens, ONGs, etc...). Il s'agit des thèmes suivants :

- * Techniques de production de semences et de jeunes plants d'anacardier;
- * Techniques de création et de gestion durable des plantations d'anacardier.

Au regard de tout ce qui précède, la mise en œuvre d'une filière anacarde solide pour le Bénin, nécessite que l'INRAB poursuive les actions entreprises en élaborant un plan d'action dont l'objectif général sera d'appuyer les producteurs en mettant à leur disposition du matériel végétal de qualité adapté aux marchés de consommation, des techniques culturales appropriées à une production de qualité, des formations pratiques et techniques des acteurs pour une production favorable à l'amélioration des revenus agricoles.

4. Objectif global

Le présent plan d'action vise à appuyer les producteurs d'anacarde à travers la mise au point des innovations techniques appropriées favorables à l'amélioration de la production de l'anacarde pour une exportation plus compétitive.

5. Zones d'intervention

Les actions à développer couvriront prioritairement, dans un premier temps, les départements actuels favorables à la culture économique de l'anacarde au Bénin à savoir l'Atacora, la Donga, l'Alibori, le Borgou, les Collines et le Zou. Dans un second temps, les actions pourront être étendues à d'autres départements après une étude de zonage et d'inventaire des variétés adaptées à ces dernières localités.

6. Résultats attendus

Six résultats majeurs sont attendus de ce plan :

- * Le matériel végétal de plantation (semences) de l'anacardier est amélioré et diffusé auprès des producteurs et productrices pour la génération de nouvelles plantations.
- * Les itinéraires techniques culturels appropriés aux différentes zones agro-écologiques du Bénin sont améliorés, testés et diffusés au niveau des acteurs de la culture anacarde.
- * Les effets des pratiques culturelles sur la rentabilité économique des vergers d'anacardier et le système de commercialisation des noix cajou est évaluée en vue d'améliorer les revenus des producteurs et productrices.
- * Des méthodes de lutte intégrée et efficace contre les pestes et ravageurs de l'anacardier sont mises au point, testées et diffusées au niveaux des producteurs et productrices.
- * Des formations sur les technologies mises au point sont réalisées au profit des acteurs pour un meilleur renforcement des capacités et une organisation efficace de la filière anacarde.
- * Des études d'impacts technico-économiques sont conduites pour évaluer les effets des différentes innovations de la recherche-développement sur la culture anacarde au Bénin et les résultats disponibles pour les décideurs.

7. Activités à mettre en œuvre

Résultats 1 :

- * Poursuivre la production des semences de qualité d'anacardier, à partir des semenciers des plantations paysannes et des vergers à graines, à mettre à la disposition des planteurs pour la création de nouvelles plantations.
- * Poursuivre les tests de multiplication végétative pour l'amélioration du matériel de plantation (tests en pépinière et en plantation).
- * Suivre, évaluer, documenter et diffuser les résultats des tests en plantation pour la sélection des provenances introduites de l'Honduras en 2000.
- * Introduire et tester de nouvelles provenances d'anacardier de la Tanzanie (souches identifiées au cours d'un voyage d'étude en 2002) et de la Guinée Bissau.
- * Poursuivre la connaissance des variétés existantes au niveau local pour une sélection participatives avec les producteurs et productrices.
- * Poursuivre et élargir les plantations conservatoires (vergers à graines) pour la préservation du matériel génétique national et pour la production de matériel végétal de base.

Résultats 2 :

- * Tester en milieu paysan les techniques culturelles appropriées des plantations d'anacardier issues des techniques de multiplication végétative;
- * Poursuivre la collecte des données dans les plantations paysannes pour l'actualisation et la mise à jour des informations techniques de la culture de l'anacarde au Bénin.
- * Evaluer les effets des modes de gestion (taille de formation, éclaircie, élagage, enrichissement, recépage..) sur le développement des plantations d'anacardier ;
- * Poursuivre l'actualisation des fiches techniques sur la production de semences améliorées, sur les techniques de multiplication à moindre coût des plants, sur les plantations, sur la gestion et l'entretien des vergers, sur les coût de réalisation des plantations d'anacardier.

- * Mettre au point des techniques en vue d'une meilleure valorisation des sous-produits d'anacarde.
- * Concevoir et mettre en œuvre des techniques d'apiculture dans les plantations d'anacarde.
- * Organiser des ateliers de restitution au niveau producteurs et acteurs de la filière sur les techniques culturales de l'anacardier.

Résultats 3 :

- * Identifier les dégâts des pestes et parasites dans les plantations des différentes zones agro-écologiques et étudier leur cycle biologique.
- * Concevoir des méthodes de lutte intégrée respectueuse de l'environnement, rentable et non toxique pour la santé humaine et animale;
- * Tester les méthodes appropriées de lutte intégrée et durable.
- * Assurer une veille phytosanitaire permanente de la culture anacarde.

Résultats 4 :

- * Evaluer les techniques de productions du point de vue économique et restituer les conclusions aux groupes cibles ;
- * Mettre le matériel d'information technico-économiques à jour et assurer sa diffusion au niveau des producteurs ;
- * Réaliser la typologie des marchés existants et les catégoriser en fonction des transactions et l'importance du marché ;
- * Etablir à partir des résultats des études un guide de fonctionnement de la commercialisation des noix de cajou sur le marché national et international ;
- * Proposer un système de commercialisation de la production nationale pour une meilleure dynamisation de la filière.

Résultats 5 :

- * Contribuer à l'élaboration de supports de vulgarisation.
- * Poursuivre, compléter et évaluer la formation des techniciens spécialisés et des producteurs pilotes sur les itinéraires techniques de production de semences, de plants, de plantation et de gestion de vergers d'anacardier pour une production soutenue de noix.
- * Développer des séances d'information et de sensibilisation à travers les médias audiovisuelles.
- * Réaliser des échanges de compétences avec les pays producteurs à travers des voyages d'études et de formation.
- * Renforcer la capacité des chercheurs à travers des formations.

Résultats 6 :

- * Développer un mécanisme d'évaluation des innovations introduites ;
- * Evaluer les impacts écologiques, économiques et sociales des innovations ;

8. Moyens à mettre en œuvre

Moyens humains

Les moyens humains seront composés de :

- * Deux (02) chercheurs agroforestiers ou agronomes spécialisés sur les techniques culturales de l'anacardier.
- * Un (01) chercheur phytopathologistes.
- * Un (01) chercheur agro-économiste.
- * Douze (12) techniciens polyvalents, à raison de deux (02) par département.
- * Un personnel de soutien.

Cette équipe technique sera appuyée par des missions des structures extérieures ayant de bonne expertise en matière de recherche-développement sur la culture de l'anacarde à travers des missions d'appui.

De même des personnes-ressources spécialisées disponibles au niveau des structures du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ainsi que des universités (FSA, FA, CPU, ...) seront mises à contribution pour des appuis, études et analyses ponctuels.

RCHERCHE APPLIQUEE

K F.CFA

Composantes	2004	2005	2006	2007	2008	TOTAL
Matériel roulant (02 véhicules tout terrain).	50000					50 000
Matériel roulants (12 motocyclettes).	12000					12 000
Equipements informatiques.	6000			3000		9 000
Equipements techniques de terrain.	5000			2500		7 500
Equipements techniques de laboratoire.	4000			2000		6 000
Equipement de formation et de diffusion d'innovations.	5000		2500			7 500
Aménagement d'infrastructures.		20000				20 000
Equipement d'un mini laboratoire expérimental de tranf	20000	20000				40 000
Frais de recherches et d'opération.	17000	17000	17000	17000	17000	85 000
Frais de fonctionnement et de suivi	10000	10000	10000	10000	10000	50 000
Production et multiplication de supports de diffusion.	5000	5000	5000	5000	5000	25 000
Formation techniques et pratiques des acteurs.	20000	20000	20000	20000	20000	100 000
Formation des chercheurs	8000	8000	8000	8000	8000	40 000
Production et distribution de matériel de plantation.	5000	5000	5000	5000	5000	25 000
Ateliers de restitution et d'échanges.	6000	6000	6000	6000	6000	30 000
Intrants.	2500	2500	2500	2500	2500	12 500
Visites d'échanges à l'extérieur.	8000	8000	8000	8000	8000	40 000
Fonds documentaires	3000	1000	1000	1000	1000	7 000
Etudes.	10000	10000	10000	10000	10000	50 000
Missions extérieures d'appui.	20000	20000	20000	20000	20000	100 000
Total	216 500	152 500	115 000	120 000	112 500	716 500

oooooooooooooooooooo

oooooooooooo

ANNEXE 5**COUTS DU PROJET**

APPUI DIRECT AUX OP							
RUBRIQUES		2004	2005	2006	2007	2008	TOTAL
APPUI AUX GV ANACARDE							
Nombre							
Nombre Producteurs	15	600	1800	3000	3000	3000	
GPA	2	40	120	200	200	200	
GV		20	60	100	100	100	
UCP		8	16	25	25	25	
UDP		3	6	6	6	6	
FUPRO		1	1	1	1	1	
Personnel propre aux OP							
GV		20	60	100	100	100	
UCP		8	16	25	25	25	
UDP							
Technicien anacarde		3	6	6	6	6	
Assistant		3	6	6	6	6	
FUPRO							
Responsable Anacarde		1	1	1	1	1	
Assistant	75000	1	1	1	1	1	
Secrétaire	35000	1	1	1	1	1	
COUTS							
Salaires	Par Mois						
- Technicien GV	35000	20	60	100	100	100	
- Technicien UDP	75000	3	6	6	6	6	
- Reponsable anacarde FUPRO	300000	1	1	1	1	1	
- Assistant	100000	4	7	7	7	7	
- Secrétaire	50000	1	1	1	1	1	
COUTS/AN		21 775	46 800	65 000	65 000	65 000	263 575
Fonctionnement Véhicules et n							
	Par an						
- Bicyclette	20000	20	60	100	100	100	
- Moto	600000	12	23	32	32	32	
- PU 4x4	3500000	1	1	1	1	1	
COUTS/AN		11 100	18 500	24 700	24 700	24 700	103 700
Frais administratifs GV							
	Par an						
- Location bureau et électricité	0	20	60	100	100	100	
- Fournitures	50000	20	60	100	100	100	
Frais administratifs UCP							
- Location bureau et électricité	600000	8	16	25	25	25	
- Fournitures	200000	8	16	25	25	25	
Frais Administratifs UDP							
- Location bureau et électricité	1500000	3	6	6	6	6	
- Fournitures	300000	3	6	6	6	6	
Frais Administratifs FUPRO							
- Location bureau et électricité	2500000	1	1	1	1	1	
- Fournitures	500000	1	1	1	1	1	
COUTS/AN		15 800	29 600	38 800	38 800	38 800	161 800
Imprévus	10%	4 868	9 490	12 850	12 850	12 850	52 908
TOTAL		53 543	104 390	141 350	141 350	141 350	581 983
INVESTISSEMENTS							
Véhicule 4x4 PU DC	20000	1	0	0	0	0	
Motos	1500	12	11	9	0	0	
Vélos	100	20	40	40	0	0	
Informatisation 1 Poste de trava	2000	9	0	0	9	0	
Mobilier bureau UDP et FUPRO	1500	4	3	0	0	0	
COU/AN		64 000	25 000	17 500	18 000	0	
Imprévus 10%	10%	6 400	2 500	1 750	1 800	0	12 450
COUTS/AN		70 400	27 500	19 250	19 800	0	136 950
COU TOTAL		123 943	131 890	160 600	161 150	141 350	718 933

CREATION & FONCTIONNEMENT INTERPROFESSION							
RUBRIQUES	Coûts Unit	2004	2005	2006	2007	2008	TOTAL
APPUI AU COMITE DE SUIVI	K F.CFA						
Secrétaire permanent	3 600	1	1	1			
Missions	5 000	1	1				
Fonctionnement VL	3 500	1	1	1	0	0	
Fonctionnement	5 000	1	1	1	0	0	
Provision Etude Statuts	15 000		1				
COU/AN		17 100	32 100	12 100	0	0	61 300
Imprévus	10%	1 710	3 210	1 210	0	0	6 130
TOTAL		18 810	35 310	13 310	0	0	67 430
APPUI A L'INTERPROFESSION							
Secrétaire permanent	3 600			1	1	1	1
Comptable	2 400			1	1	1	1
Secrétaire	1 200			1	1	1	1
Missions	20 000			1	1	1	1
Fonctionnement VL	3 500			1	1	1	1
Fonctionnement	5 000			1	1	1	1
Frais sociaux d'administration	10 000			1	1	1	1
Provision Etude Taxe Sortie	30 000			1			
COU/AN		0	0	75 700	45 700	45 700	167 100
Imprévus	10%	0	0	7 570	4 570	4 570	16 710
TOTAL		0	0	83 270	50 270	50 270	183 810
INVESTISSEMENTS							
Véhicule 4x4 PU DC	20 000	1	0	0	0	0	
Informatisation 1 Poste de trava	2 000	1	0	0	0	0	
Mobilier bureau	1 500	1	0	0	0	0	
COU/AN		23 500	0	0	0	0	23 500
Imprévus	10%	2 350	0	0	0	0	2 350
TOTAL		25 850	0	0	0	0	25 850
COU TOTAL		44 660	35 310	96 580	50 270	50 270	277 090

	CONSEIL DE GESTION						
RUBRIQUES	Coûts Unit	2004	2005	2006	2007	2008	TOTAL
APPUI A LA GESTION AUX G	F.CFA						
Nombre							
Nombre Producteurs	15	600	1800	3000	3000	3000	
GPA		40	120	200	200	200	
GV		20	60	100	100	100	
UCP		8	16	25	25	25	
UDP		3	6	6	6	6	
FUPRO		1	1	1	1	1	
Personnel	Cout/mois						
Nombre conseillers par producteur		40	60	80	100	100	
Nombre paysans relai du CdG			20	20	20	20	
COÛTS							
Salaires	Par Mois						
- Conseiller en gestion salaire	150000	15	30	38	30	30	
- Fonctionnement moto	50000	15	30	38	30	30	
- Paysans relai	20000	0	90	150	150	150	
- Frais administratifs producteur	500	600	1800	3000	3000	3000	
- Frais spécifique formation	10000	0,5	0,8	1	1	1	
- Frais administratif Conseil ges	100000	1	1	1	1	1	
COÛTS/AN		40 860	105 696	146 520	127 320	127 320	547 716
INVESTISSEMENTS							
Véhicule 4x4 PU DC	20000	0	0	0	0	0	
Motos	1500	15	15	8	0	0	
Informatisation 1 Poste de trava	2000	1	1	0	0	0	
Mobilier bureau	100	1	3	0	0	0	
COÛT/AN		24 600	24 800	12 000	0	0	
Imprévus 10%	10%	6 546	13 050	15 852	12 732	12 732	60 912
COÛTS/AN		72 006	143 546	174 372	140 052	140 052	670 028

COORDINATION PROJET ANACARDE							
RUBRIQUES	Coûts Unit	2004	2005	2006	2007	2008	TOTAL
COORDINATION	F.CFA						
Personnel	Cout/mois						
- Coordinateur	350000	1	1	1	1	1	
- Assistant	75000	1	1	1	1	1	
- Secrétaire	75000	1	1	1	1	1	
- Comptable	150000	1	1	1	1	1	
- Conseillers USPP : 1 par USPP	150000	8	16	25	25	25	
COUT/AN		22 200	36 600	52 800	52 800	52 800	217 200
Fonctionnement	Cout/an						
- PU 4x4 DC	3500	1	1	1	1	1	
- Fonctionnement moto	600	9	17	26	26	26	
- Bureaux	4000	1	1	1	1	1	
- Frais de communication (radio)	7000	1	1	1	1	1	
- Frais administratif	5000	1	1	1	1	1	
COUTS/AN		24 900	29 700	35 100	35 100	35 100	159 900
INVESTISSEMENTS							
Véhicule 4x4 PU DC	20000	1	0	0	0	0	
Motos	1500	1	16	9	0	0	
Informatisation 1 Poste de travail	2000	3	0	0	0	0	
Mobilier bureau	500	3	0	0	0	0	
COUT/AN		29 000	24 000	13 500	0	0	
Imprévus 10%	10%	7 610	9 030	10 140	8 790	8 790	44 360
COUTS/AN		83 710	99 330	111 540	96 690	96 690	487 960

RECENSEMENT DES SUPERFICIES

	Jours	Cout Unit	Total KF
Coordonateur Recensem	80	150	12 000
Frais de suivi spécifiques	20	200	4 000
Statisticien	20	150	3 000
Service USPP	42	1 000	42 000
Déplacements	100	40	4 000
Perdiem	100	50	5 000
Frais divers	1	500	500
TOTAL			70 500

RECAPITULATIF PROJET DEVELOPPEMENT ANACARDE							
RUBRIQUES		2004	2005	2006	2007	2008	TOTAL
COORDINATION							
Salaires et fonctionnement		51 810	72 930	96 690	96 690	96 690	
Investissements		31 900	26 400	14 850	0	0	
Recensement superficies		70 500					
S/TOTAL		154 210	99 330	111 540	96 690	96 690	558 460
APPUI A LA GESTION							
Salaires et fonctionnement		44 946	116 266	161 172	140 052	140 052	
Investissements		27 060	27 280	13 200	0	0	
S/TOTAL		72 006	143 546	174 372	140 052	140 052	670 028
CREATION INTERPROFESSION							
Salaires et fonctionnement et Etudes		18 810	35 310	96 580	50 270	50 270	
Investissements		25 850	0	0	0	0	
S/TOTAL		44 660	35 310	96 580	50 270	50 270	277 090
APPUI DIRECT AUX OP							
Salaires et fonctionnement et Etudes		53 543	104 390	141 350	141 350	141 350	
Investissements		70 400	27 500	19 250	19 800	0	
S/TOTAL		123 943	131 890	160 600	161 150	141 350	718 933
RECHERCHE							
Salaires fonctionnement et Etudes		134 500	132 500	112 500	112 500	112 500	
Investissements		82 000	20 000	2 500	7 500	0	
S/TOTAL		216 500	152 500	115 000	120 000	112 500	716 500
TOTAL GENERAL							
		611 319	562 576	658 092	568 162	540 862	2 941 010
Total hors ccodination et CG						304 120	
PREVISIONS DE RESSOURCES							
RUBRIQUES							
		2004	2005	2006	2007	2008	TOTAL
Exportation de noix	Tonnes	35000	40000	45000	50000	55000	225000
Prix export FOB	USD/kg	420	400	400	400	400	
Cours USD/EURO		0,85	0,9	1	1	1	
Prix de vente par Tonne FOB	F.CFA	357	360	400	400	400	
Valeur exportée FOB	Millions F.CFA	12 495	14 400	18 000	20 000	22 000	86895
Taxe de sortie en % valeur FOB		0	0%	2,5%	2,5%	2,5%	
Montant taxe sortie	M.F.CFA	0	0	450	500	550	1500
BESOIN DE FINANCEMENT							
RUBRIQUES							
		2004	2005	2006	2007	2008	TOTAL
CHARGES PROJET FILIERE		611 319	562 576	658 092	568 162	540 862	
RESSOURCES PROPRES		0	0	450 000	500 000	550 000	
BESOIN DE FINANCEMENT		-611 319	-562 576	-208 092	-68 162	9 138	-1 441 010

COUTS POST PROJET

	APPUI DIRECT AUX OP					(000) F.CFA
RUBRIQUES		2009	2010	2011	2012	2013
APPUI AUX GV ANACARDE						
Nombre						
Nombre Producteurs		3000	4500	6000	9000	9000
GPA		200	300	400	600	600
GV		100	150	200	300	300
UCP		25	30	35	42	42
UDP		6	6	6	6	6
FUPRO		1	1	1	1	1
Personnel propre aux OP						
GV		100	150	200	300	300
UCP		25	30	35	42	42
UDP						
Technicien anacarde		6	6	6	6	6
Assistant		6	6	6	6	6
FUPRO						
Responsable Anacarde		1	1	1	1	1
Assistant	75000	1	1	1	1	1
Secrétaire	35000	1	1	1	1	1
COUTS						
Salaires	Par Mois					
- Technicien GV	35000	100	150	200	300	300
- Technicien UDP	75000	6	6	6	6	6
- Reponsable anacarde FUPRO	300000	1	1	1	1	1
- Assistant	100000	7	7	7	7	7
- Secrétaire	50000	1	1	1	1	1
COUTS/AN		65 000	87 750	110 500	156 000	156 000
Fonctionnement Véhicules et motos	Par an					
- Bicyclette	20000	100	150	200	300	300
- Moto	600000	32	37	42	49	49
- PU 4x4	3500000	1	1	1	1	1
COUTS/AN		24 700	28 700	32 700	38 900	38 900
Frais administratifs GV	Par an					
- Location bureau et électricité	0	100	150	200	300	300
- Fournitures	50000	100	150	200	300	300
Frais administratifs UCP						
- Location bureau et électricité	600000	25	30	35	42	42
- Fournitures	200000	25	30	35	42	42
Frais Administratifs UDP						
- Location bureau et électricité	1500000	6	6	6	6	6
- Fournitures	300000	6	6	6	6	6
Frais Administratifs FUPRO						
- Location bureau et électricité	2500000	1	1	1	1	1
- Fournitures	500000	1	1	1	1	1
COUTS/AN		38 800	45 300	51 800	62 400	62 400
Imprévus	10%	12 850	16 175	19 500	25 730	25 730
TOTAL		141 350	177 925	214 500	283 030	283 030
INVESTISSEMENTS						
Véhicule 4x4 PU DC	20000	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Motos	1500	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5
Vélos	100	75	75	75	75	75
Informatisation 1 Poste de travail	2000	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75
Mobilier bureau UDP et FUPRO	1500	1	1	1	1	1
COUT/AN		36 250	36 250	36 250	36 250	36 250
Imprévus 10%	10%	3 625	3 625	3 625	3 625	3 625
COUTS/AN		39 875	39 875	39 875	39 875	39 875
COUT TOTAL		181 225	217 800	254 375	322 905	322 905

CREATION & FONCTIONNEMENT INTERPROFESSION						
RUBRIQUES	Coûts Unit	2009	2010	2011	2012	(000) F.CFA
APPUI AU COMITE DE SUIVI	K F.CFA					
Secrétaire permanent	3 600					
Missions	5 000					
Fonctionnement VL	3 500					
Fonctionnement	5 000					
Provision Etude Statuts	15 000					
COU/AN		0	0	0	0	0
Imprévus	10%	0	0	0	0	0
TOTAL		0	0	0	0	0
APPUI A L'INTERPROFESSION						
Secrétaire permanent	3 600	1	1	1	1	1
Comptable et assistant	2 400	2	2	2	2	2
Secrétaire	1 200	2	2	2	2	2
Missions	20 000	1	1	1	1	1
Fonctionnement VL	3 500	1	1	1	1	1
Fonctionnement	5 000	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Frais sociaux d'administration	10 000	1	1	1	1	1
Provision Etude Taxe Sortie	30 000					
COU/AN		51 800	51 800	51 800	51 800	51 800
Imprévus	10%	5 180	5 180	5 180	5 180	5 180
TOTAL		56 980	56 980	56 980	56 980	56 980
INVESTISSEMENTS						
Véhicule 4x4 PU DC	20 000	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Informatisation 1 Poste de travail	2 000	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Mobilier bureau	1 500	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
COU/AN		5 050	5 050	5 050	5 050	5 050
Imprévus	10%	505	505	505	505	505
TOTAL		5 555	5 555	5 555	5 555	5 555
COU TOTAL		62 535	62 535	62 535	62 535	62 535

CONSEIL DE GESTION						
						(000) F.CFA
RUBRIQUES	Coûts Unit	2009	2010	2011	2012	2013
APPUI A LA GESTION AUX GPA	F.CFA					
Nombre						
Nombre Producteurs	15	3000	4500	6000	9000	9000
GPA		200	300	400	600	600
GV		20	60	100	100	100
UCP		8	16	25	25	25
UDP		3	6	6	6	6
FUPRO		1	1	1	1	1
Personnel	Cout/mois					
Nombre conseillers par producteur		100	150	200	300	300
Nombre paysans relai du CdG		20	20	20	20	20
COUTS						
Salaires	Par Mois					
- Conseiller en gestion salaire	150000	30	30	30	30	30
- Fonctionnement moto	50000	30	30	30	30	30
- Paysans relai	20000	150	225	300	450	450
- Frais administratifs producteur	500	3000	4500	6000	9000	9000
- Frais spécifique formation	10000	1	1,5	2	2	2
- Frais administratif Conseil gestion	100000	1	1,5	2	2	2
COUTS/AN		127 320	154 980	182 640	236 640	236 640
INVESTISSEMENTS						
Véhicule 4x4 PU DC	20000	0	0	0	0	0
Motos	1500	11,25	11,25	11,25	11,25	11,25
Informatisation 1 Poste de travail	2000	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Mobilier bureau	100	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
COUT/AN		17 925	17 925	17 925	17 925	17 925
Imprévu 10%	10%	14 525	17 291	20 057	25 457	25 457
COUTS/AN		159 770	190 196	220 622	280 022	280 022

RECAPITULATIF PROJET DEVELOPPEMENT ANACARDE						
RUBRIQUES		2009	2010	2011	2012	2013
						(000) F.CFA
COORDINATION						
Salaires et fonctionnement		0	0	0	0	0
Investissements		0	0	0	0	0
Recensement superficies		0				
S/TOTAL		0	0	0	0	0
APPUI A LA GESTION						
Salaires et fonctionnement		140 052	170 478	200 904	260 304	260 304
Investissements		19 718	19 718	19 718	19 718	19 718
S/TOTAL		159 770	190 196	220 622	280 022	280 022
INTERPROFESSION : AIA						
Salaires et fonctionnement et Etudes		56 980	56 980	56 980	56 980	56 980
Investissements		5 555	5 555	5 555	5 555	5 555
S/TOTAL		62 535	62 535	62 535	62 535	62 535
APPUI DIRECT AUX OP						
Salaires et fonctionnement et Etudes		141 350	177 925	214 500	283 030	283 030
Investissements		39 875	39 875	39 875	39 875	39 875
S/TOTAL		181 225	217 800	254 375	322 905	322 905
RECHERCHE						
Salaires fonctionnement et Etudes		134 500	132 500	112 500	112 500	112 500
Investissements		25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
S/TOTAL		159 500	157 500	137 500	137 500	137 500
TOTAL GENERAL		563 030	628 031	675 032	802 962	802 962
RESSOURCES PROPRES		550				
PREVISIONS DE RESSOURCES						
RUBRIQUES						
		2009	2010	2011	2012	2013
Exportation de noix	Tonnes	60000	65000	70000	75000	80000
Prix export FOB	USD/kg	400	400	400	400	400
Cours USD/EURO		1	1	1	1	1
Prix de vente par Tonne FOB	F.CFA	400	400	400	400	400
Valeur exportée FOB	Millions F.CFA	24 000	26 000	28 000	30 000	32 000
Taxe de sortie en % valeur FOB		2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Montant taxe sortie	M.F.CFA	600	650	700	750	800
FINANCEMENT FILIERE 2° PHASE						
						(000) F.CFA
RUBRIQUES						
		2009	2010	2011	2012	2013
CHARGES FILIERE		563 030	628 031	675 032	802 962	802 962
RESSOURCES PROPRES		600 000	650 000	700 000	750 000	800 000
SOLDE FINANCEMENT		36 971	21 970	24 969	-52 962	-2 962

ANNEXE 6**NORMES DE QUALITE DE L'AMANDE****Cashew Kernels**

Our cashews are all processed without the use of any chemicals. Cashew kernels are available in different grades and specifications as shown below. The size and colour seen on your screen are only indicative and may differ from the actual product.

Grade Specifications for Indian Cashew Kernels

The specifications below follow the specifications of the Cashew Export Promotion Council of India. Our products are normally offered by importers to their customers as the commodity grade mentioned, with the suffix "Top quality Indian Shipper", or "Group Shipper".

We have a consistent record of not taking liberties with subjective interpretations and tolerances and a control system to ensure that we surpass expectations of fair average quality (FAQ). We also work our production schedules around our shipping schedules to deliver on time. The absence of headaches when dealing with us means that our product commands a slight premium of 1-2% over most other Indian shippers.

We make sure we are worth the difference.

Trade Name	White Wholes
Colour/ characteristics	White/pale ivory/light ash, Characteristic shapes
Count/454 gms size description	220 - 240
Max Moisture %	5
Broken Max %	5
NLSG NLG max %	5 (NLSG & SW together)
Remarks: Kernels shall be completely free from infestation, insect damage, rancidity, adhering testa and objectionable extraneous matter. Scraped and partially shrivelled kernels also permitted provided such scraping/shrivelling does not affect the characteristic shape of the kernel.	

Trade Name	White Wholes
Colour/ characteristics	White/pale ivory /light ash, Characteristic shapes
Count/454 gms size description	300 - 320
Max Moisture %	5
Broken Max %	5
NLSG NLG max %	5 (NLSG & SW together)
Remarks: Kernels shall be completely free from infestation, insect damage, rancidity, adhering testa and objectionable extraneous matter. Scraped and partially shrivelled kernels also permitted provided such scraping/shrivelling does not affect the characteristic shape of the kernel.	

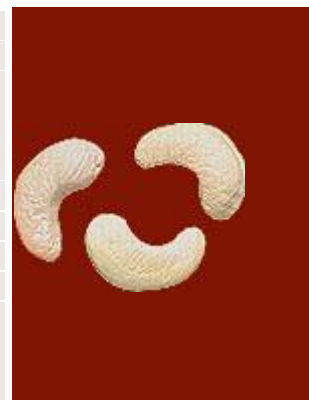


Grade Designation	W - 450
Trade Name	White Wholes
Colour/ characteristics	White/pale ivory/light ash, Characteristic shapes
Count/454 gms size description	400 - 450
Max Moisture %	5



Broken Max %	5
NLSG NLG max %	5 (NLSG & SW together)
Remarks: Kernels shall be completely free from infestation, insect damage, rancidity, adhering testa and objectionable extraneous matter. Scraped and partially shrivelled kernels also permitted provided such scraping/shrivelling does not affect the characteristic shape of the kernel.	

Grade Designation	SW-320
Trade Name	Scorched Wholes
Colour/ characteristics	Kernels may be scorched/ slightly darkened due to over - heating while roasting or drying in drier/borma.
Count/454 gms size description	300 - 320
Max Moisture %	5
Broken Max %	5
NLSG NLG max %	7.5 (NLSG & SSW together)
Remarks: Kernels shall be completely free from infestation, insect damage, rancidity, adhering testa and objectionable extraneous matter. Scraped and partially shrivelled kernels also permitted provided such scraping/shrivelling does not affect the characteristic shape of the kernel.	



Grade Designation	SW450
Trade Name	Scorched Wholes
Colour/ characteristics	Kernels may be scorched/ slightly darkened due to over - heating while roasting or drying in drier/borma.
Count/454 gms size description	400 - 450
Max Moisture %	5
Broken Max %	5
NLSG NLG max %	7.5 (NLSG & SSW together)
Remarks: Kernels shall be completely free from infestation, insect damage, rancidity, adhering testa and objectionable extraneous matter. Scraped and partially shrivelled kernels also permitted provided such scraping/shrivelling does not affect the characteristic shape of the kernel.	





Grade Designation	SSW
Trade Name	Scorched Wholes Seconds
Colour/ characteristics	Kernels may be over - scorched, immature, shrivelled (Pirival), speckled (Karaniram), discoloured and light blue.
Count/454 gms size description	N.A
Max Moisture %	5
Broken Max %	5
NLSG NLG max %	7.5 (DW)
Kernels shall be completely free from infestation, insect damage, mould, rancidity, adhering testa and objectionable extraneous matter.	





Grade Designation	FS
Trade Name	Fancy Splits
Colour/ characteristics	White ivory or light ash. Kernels split naturally lengthwise
Count/454 gms size description	N.A
Max Moisture %	5
Broken Max %	5
NLSG NLG max %	5 (SS)
Remarks: Kernels shall be completely free from infestation, insect damage, rancidity, adhering testa and objectionable extraneous matter. Scraped and partially shrivelled kernels also permitted provided such scraping/shrivelling does not affect the characteristic shape of the kernel.	





Grade Designation	FB	
Trade Name	Fancy Butts	
Colour/ characteristics	White/pale ivory or light ash. Kernels broken cross - wise (evenly or unevenly) naturally attached.	
Count/454 gms size description	N.A	
Max Moisture %	5	
Broken Max %	5	
NLSG NLG max %	5 (SB)	
Remarks: Kernels shall be completely free from infestation, insect damage, rancidity, adhering testa and objectionable extraneous matter. Scraped and partially shrivelled kernels also permitted provided such scraping/shrivelling does not affect the characteristic shape of the kernel.		


	Grade Designation	SS
	Trade Name	Scorched Splits
	Colour/ characteristics	Kernels split naturally lengthwise Kernels may be scorched / slightly darkened due to over - heating while roasting or drying in the drier/ borma
	Count/454 gms size description	N.A
	Max Moisture %	5
	Broken Max %	5
	NLSG NLG max %	7.5 (DS)
Remarks: Kernels shall be completely free from infestation, insect damage, rancidity, adhering testa and objectionable extraneous matter. Scraped and partially shrivelled kernels also permitted provided such scraping/shrivelling does not affect the characteristic shape of the kernel.		


Grade Designation	SB	
Trade Name	Scorched Butts	
Colour/ characteristics	Kernels broken crosswise (evenly or unevenly) and naturally attached. Kernels may be scorched / slightly darkened due to over heating while roasting or drying in the drier/ borma.	
Count/454 gms size description	N.A	
Max Moisture %	5	
Broken Max %	5	
NLSG NLG max %	7.5 (DB)	
Remarks: Kernels shall be completely free from infestation, insect damage, rancidity, adhering testa and objectionable extraneous matter. Scraped and partially shrivelled kernels also permitted provided such scraping/shrivelling does not affect the characteristic shape of the kernel.		

	Grade Designation	LWP
	Trade Name	Large White Pieces
	Colour/ characteristics	White/ ivory or light ash.
	Count/454 gms size description	Kernels broken into more than two pieces and not passing through 4 mesh 16 swg sieve / 4.75 mm. I.S. Sieve.
	Max Moisture %	5
	Broken Max %	N.A
	NLSG NLG max %	5 (SW & SP together)
Remarks: Kernels shall be completely free from infestation, insect damage, rancidity, adhering testa and objectionable extraneous matter. Scraped and partially shrivelled kernels also permitted provided such scraping/shrivelling does not affect the characteristic shape of the kernel.		

Grade Designation	SP	
Trade Name	Scorched Pieces	
Colour/ characteristics	Kernels may be scorched / slightly darkened due to over heating while roasting or drying in the drier / borma.	
Count/454 gms size description	Pieces not passing through a 4 mesh 16 SWG sieve / 4.75 mm I.S Sieve	
Max Moisture %	5	
Broken Max %	N.A	
NLSG NLG max %	7.5 (SSP & SPS together)	
Remarks: Kernels shall be completely free from infestation, insect damage, rancidity, adhering testa and objectionable extraneous matter. Scraped and partially shrivelled kernels also permitted provided such scraping/shrivelling does not affect the characteristic shape of the kernel.		

	Grade Designation	SPS
	Trade Name	Scorched Pieces Seconds
	Colour/ characteristics	Kernels may be over - scorched, immature, shrivelled (Pirival), speckled (Karaniram), discoloured and light blue
	Count/454 gms size description	Kernels broken into pieces but not passing through a 4 mesh 16 SWG sieve / 4.75 mm I.S Sieve.
	Max Moisture %	5
	Broken Max %	N.A
	NLSG NLG max %	7.5 (DP & DSP together)
Kernels shall be completely free from infestation, insect damage, mould, rancidity, adhering testa and objectionable extraneous matter.		

Grade Designation	SWP	
Trade Name	Small White Pieces	
Colour/ characteristics	White/ Pale ivory or light ash	
Count/454 gms size description	Broken Kernels smaller than those described on LWP but not passing through 6 mesh 20 SWG sieve / 2.80 mm I.S. Sieve.	
Max Moisture %	5	
Broken Max %	N.A	
NLSG NLG max %	5 (BB & SSP together)	
Kernels shall be completely free from infestation, insect damage, mould, rancidity, adhering testa and objectionable extraneous matter. We export baby bits either as toasted or plain with a ½ percent additional tolerance for foreign matter.		

	Grade Designation	SSP
	Trade Name	Scorched Small Pieces
	Colour/ characteristics	Kernels may be scorched / slightly darkened due to over heating while roasting or drying in drier / borma
	Count/454 gms size description	Pieces smaller than SP but not passing through a 6 mesh 20 SWG Sieve / 2.80 mm I.S. Sieve.
	Max Moisture %	5
	Broken Max %	N.A
	NLSG NLG max %	5 (DSP)
Remarks: Kernels shall be completely free from infestation, insect damage, rancidity, adhering testa and objectionable extraneous matter. Scraped and partially shrivelled kernels also permitted provided such scraping/shrivelling does not affect the characteristic shape of the kernel.		

Grade Designation	BB
Trade Name	Baby Bits
Colour/ characteristics	White/ Pale ivory or light ash
Count/454 gms size description	Plemules and broken kernels smaller than those described as SWP but not passing through a 10 mesh 24 SWG Sieve / 1.70 mm I.S. Sieve.
Max Moisture %	5
Broken Max %	N.A
NLSG NLG max %	1% (Cashew powder)
Kernels shall be completely free from infestation, insect damage, mould, rancidity, adhering testa and objectionable extraneous matter. We export baby bits either as toasted or plain with a ½ percent additional tolerance for foreign matter.	



We offer higher specifications as required at a small up-charge.

We offer Very Small Pieces, a proprietary grade, slightly larger than BB.

Baby Bits and Very Small Pieces offered have a foreign matter tolerance of 0.5%.

We offer specially cleaned, ready-to-use cashew bits (Toasted BB) and pieces for use as a food ingredient in confectionery and bakery industries. Our modern, state-of-the-art cleaning system set up for the purpose is the only one in the entire industry.

ANNEXE 7**TERMES DE REFERENCE****REALISATION D'UN DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA FILIERE ANACARDE AU BENIN.****1. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE****1.1 Contexte**

Au Bénin, la diversification des cultures est un thème qui, de plus en plus, fait l'objet de préoccupation des acteurs du développement rural, et plus particulièrement des exploitants agricoles, à la recherche d'une amélioration et consolidation de leurs résultats d'exploitation..

Les effets de la dévaluation du FCFA et la chute des cours du coton amorcée entre 1996 et 1998 ont mis à nu la fragilité d'une économie agricole basée de façon quasi-exclusive sur l'exportation d'un produit d'exportation: le coton. Cette situation a eu pour conséquences immédiates, une forte augmentation des cours des intrants agricoles , le retard dans le paiement du coton graine cédé par les producteurs à la SONAPRA, structure étatique chargée de sa commercialisation. Elle a également, par ricochet, provoqué une diminution de la productivité du coton et fortement sapé les revenus des producteurs ruraux.

Eu égard à ce qui précède, la promotion des cultures vivrières et de rente autres que le coton, est apparue indispensable non seulement pour l'équilibre économique des exploitations agricoles béninoises, la sécurité du revenu familial mais aussi la diversification des sources de recettes de l'Etat.

Le Projet d'Amélioration et de Diversification des Systèmes d'Exploitation (PADSE) qui a démarré à partir de 1998 rentre dans le cadre de la politique nationale de diversification agricole qui est consignée dans la Déclaration de la Politique de Développement Rural (DPDR). Il comporte cinq volets plus ou moins complémentaires : la recherche développement, le conseil de gestion aux exploitations agricoles, la lutte étagée ciblée, les enquêtes villageoises et la diversification. Ce dernier volet a pour principal objectif la promotion et le développement de cinq filières agricoles : l'arachide d'huilerie¹, l'arachide de bouche, la pomme de terre, l'oignon et l'anacarde.

Les activités menées par le Projet sur cette dernière filière concernent essentiellement la Recherche qui est pilotée par l'INRAB² à travers le Programme de Recherches Forestières (PRF) et la Vulgarisation par l'ONG DEDRAS³ des techniques mises au point par le PRF.

¹ Les opérations en faveur de cette filière ont été suspendues dès 2001 pour cause de dépression des cours mondiaux de l'huile d'arachide brute comme conséquence, entre autres facteurs, à la concurrence des autres huiles végétales (tournesol, palme, coton...)

² Institut National des Recherches Agricoles du Bénin

³ Organisation pour le Développement Durable, le Renforcement et l'Auto-promotion des Structures Communautaires

Les opérations mises en œuvre par la Recherche concernent la sélection des arbres pères, la production des semences sélectionnées, la mise au point des itinéraires techniques, la formation des acteurs des techniciens et des pépiniéristes, l'installation des vergers à graines.... Quant aux activités de vulgarisation, elles sont axées non seulement sur l'appui à l'installation de nouveaux vergers au niveau des planteurs et la réhabilitation des anciennes plantations mais aussi sur la formation des producteurs et les organisations des producteurs.

Les actions en direction des OP ont eu trait à l'appui à toutes les USPP intervenant dans le programme pour la pérennisation des acquis dans le cadre des activités du PADSE liées-à au développement de la filière anacarde et au renforcement de capacités de l'USPP de Kalalé sur la commercialisation de la noix .

Cette dernière activité concerne essentiellement les procédés de groupage, d'ensachage, de conditionnement, de recherche de qualité du produit et de négociation du prix de cession de la noix produite aux acheteurs.

De manière à mettre en place un système d'information au sein des structures d'encadrement⁴ des acteurs de la filière anacarde, un groupe de réflexion a été créé par le PADSE et le PPAB et est opérationnel depuis 2001.

En dehors de ces actions entreprises par le PADSE, on a assisté à d'autres initiatives qui dénotent de l'intérêt des différents acteurs à développer cette filière au Bénin. Il s'agit principalement :

Au niveau de l'Etat de,

- la création en 2000 de l'Association pour le Développement des Exportations (ADEX) qui a inscrit dans ses objectifs l'appui au développement de l'exportation de l'anacarde;
- la prescription en 2000 aux exportateurs étrangers en l'occurrence les indo-pakistannais de céder aux nationaux 10% du tonnage de noix de cajou collectées par eux sur le territoire national et ce , afin de permettre l'approvisionnement des usines de production d'amande de cajou installées sur le territoire national ;
- la création d'un comité interministériel pour le suivi de la filière anacarde ;
- la conduite d'une étude de factibilité et la formulation du projet pour la promotion et l'organisation de la filière anacarde au Bénin réalisée par l'ONS⁵ ;

Au niveau des organisation paysannes,

- des opérations de commercialisation qui ont concerné plusieurs Organisations des producteurs en l'occurrence les USPP de Bantè, de Dassa, et de Kalalé, l'UPAZ, l'UNAPAB créée par le GEA-Bénin...
- de la création d'un groupe de travail sur l'anacarde au sein de l'Union des Producteurs du Centre (UPC) Bénin et celle d'un comité d'anacarde dans l'UDP Atacora-Donga.

Au niveau des partenaires au développement

- du programme « Appui aux Investissements Productifs de Base » (AIPB) financé après la dévaluation du FCFA par la Caisse française de Développement (CfD) actuelle Agence française de Développement (Afd). Ce programme dont les objectifs

⁴ Le nombre des structures qui compose ce groupe tourne autour d'une quinzaine.

⁵ Office National de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles

étaient d'améliorer la productivité de la filière anacarde, de diversifier les sources de revenu des producteurs et permettre à ces derniers de moins faire appel aux usuriers concernés les USPP de Dassa, Bantè, Savalou et Glazoué ;

- du programme « JITAP » financé par le CNUCED-OMC et qui vise à développer la filière à partir des activités de promotion des exportations de l'anacarde.

Quant aux producteurs, ils ont fortement investi dans la mise en place de plantations d'anacarde, à tel point qu'aujourd'hui, dans certaines communes (anciennes sous-préfecture) l'anacardier occupe une grande place dans les systèmes de culture et structure les systèmes de production agricole. De même au niveau des exportations, cette culture occupe la seconde place dans la contribution du secteur agricole à l'économie nationale après le coton.

De manière spécifique au niveau de production la situation actuelle de cette nouvelle filière se présente ainsi qu'il suit.

La production béninoise d'anacarde couvre principalement quatre départements; l'Atacora, le Borgou, les Collines et le Zou, dont les trois derniers correspondent à la zone d'intervention du PADSE. Au plan agro-climatique, l'aire de production la plus favorable se situe entre Gamia au Nord et Abomey au Sud du Bénin.

Malgré un engouement particulièrement marqué, au cours des dernières années qui s'explique par la forte augmentation des prix offerts aux producteurs, cette activité qui représente, après le coton, la principale exportation du pays, est très mal connue.

La campagne 2003 s'est par contre caractérisée par une très forte baisse des prix qui n'ont que très peu dépassé le cours au début de la campagne de commercialisation (200 FCFA / kg de noix).

Les superficies existantes en plantations d'anacarde n'ont, pour l'instant, pas fait l'objet d'un recensement systématique. Selon l'ONS, les plantations existantes pourraient avoisiner 40 000 ha. La majorité d'entre elles (plus de 75 %) seraient des plantations privées. Les peuplements d'Etat ont été, pour la plupart, des plantations mises en place pour des objectifs de reforestation Elles sont donc peu productives en raison de leur densité peu propice à la production fruitière (entre 4 et 8 mètres d'écartement).

L'essentiel de la production béninoise à l'instar des autres pays africains est exportée sous forme de noix brute vers l'Inde où s'effectue la transformation. Les quantités de noix brutes exportées sont très variables selon les sources consultées (en 2001; 31 500 tonnes selon la DPQC et 37 807 tonnes selon le Port autonome de Cotonou). Cette divergence est certainement due aux flux transfrontaliers importants qui existent entre le Bénin, le Nigéria et le Togo.

Bien que l'on estime que la productivité du verger béninois est relativement faible (moins de 500 kg/ha de noix brute), on ne dispose pas de chiffre réel sur le rendement des vergers.

Sur le plan de la commercialisation, le marché de la noix de cajou est très atomisé. Il est fortement dominé par un oligopole d'une dizaine d'entreprises, qui exportent en direction de l'Inde. Le pouvoir des sociétés étrangères qui composent cet oligopole et appartiennent pour la plupart à des groupes ayant des filiales au niveau mondial est très fort sur le plan national. En effet, ces sociétés constituent les principaux financiers du système et pilotent pour ce

faire toute la filière. A côté de ces sociétés étrangères figurent des entreprises nationales de services et de courtage en l'occurrence Agro-Services Conseils et Anfani Garbi.

La première qui est une Entreprise de Services aux Organisations de Producteurs (ESOP) initiée par le CIDR (ONG Française) a déclaré en 2002 la cessation de ses activités. Ces dernières étaient centrées sur des formations à ses membres (sur la qualité des produits) et la mise en contact direct entre producteurs et acheteurs. Une partie du chiffre d'affaires de Agro-Services-Conseils était réalisée par l'activité de courtage de l'anacarde.

La seconde qui est une entreprise commerciale est une émanation du Projet Anfani. Elle assure les débouchés de ses marchandises par des sociétés néerlandaises avec qui elle est en partenariat. Des formations sur la collecte primaire sont également proposées par le Projet afin de garantir la qualité du produit

Quant à la transformation de la noix d'anacarde en amande, elle est essentiellement assurée par le secteur artisanal et reste encore embryonnaire. Il n'existe qu'une seule unité industrielle fonctionnelle.

1.2 Problématique de la filière

La filière anacarde est une activité déjà bien développée au Bénin et présente une certaine effervescence, provoquée par une relative augmentation régulière des prix à l'exportation en dehors des années 2002 et 2003 au cours desquelles une dépression des cours a été observée pour cause du niveau élevé de l'offre sur le plan international.

Malgré cette situation à caractère conjoncturel, cette activité constitue une opportunité particulièrement intéressante en matière de diversification, dans la mesure où :

- ✓ le marché jusqu'à présent porteur pourrait être maintenu à la hausse pendant encore plusieurs années à condition qu'une véritable politique de marketing soit mise en place par les pays exportateurs d'amande de cajou⁶ pour mieux valoriser le produit en raison de la concurrence des autres noix (noisette...)
- ✓ la noix de cajou du Bénin jouit d'un surcôte sur le plan international en raison de sa qualité et cet avantage comparatif pourrait être conservé à condition que des mesures soient réellement prises pour éviter d'introduire dans le système de collecte des noix immatures et des noix nigérianes ;
- ✓ la production, principalement exportée, permet à l'Etat béninois de diversifier ses recettes en devises;
- ✓ les plantations, qui n'ont que peu d'exigences agroclimatiques, ont des effets positifs au plan écologique : reboisement de sols appauvris, lutte contre l'érosion...

En ce qui concerne l'amont de la filière, les opérations de crédit qui ont été initiées en 1995 et financées par l'AfD pour l'entretien des plantations au sein de quatre USPP ont connu un succès mitigé malgré le fait que cette opération répondait à une demande des producteurs. Très peu de structures interviennent actuellement dans la promotion et le développement de la filière anacarde.

Malgré, la volonté affichée de l'Etat de faire de la filière anacarde une source de devise et un complément indispensable à l'équilibre économique des exploitations agricoles très peu

⁶ L'offre mondiale de noix de cajou a connu un accroissement fort remarquable en 2002 et 2003 en raison de la production de nouveaux vergers mis en place par l'Inde il y a quelques années et de la montée en puissance de nouveaux entrants sur le marché international de ce produit à l'instar du Vietnam. Cette situation impose aux pays exportateurs des mesures offensives de placement du produit sur le marché mondial.

d'actions sont mises en œuvre dans cette perspective. De même, les résultats des actions entreprises dans ce sens sont très mitigés.

En aval de la filière, aucun problème majeur d'écoulement ne se pose actuellement. Il existe une profusion d'opérateurs intervenant sur ce secteur du producteur à l'exportateur final. Il faut observer que les prix octroyés aux producteurs ne sont pas toujours en rapport avec ceux du marché et sont fortement diminués par les marges des nombreux intermédiaires.

De plus, bien souvent, les producteurs vendent leurs productions bien avant la récolte, à des prix inférieurs au prix plancher fixé en début de campagne, pour pouvoir entretenir les vergers ou disposer de fonds pour régler des problèmes familiaux.

En ce qui concerne la transformation, une unité industrielle a été financée par un opérateur privé dans la région de Savé mais ne fonctionne que sporadiquement sans que des mesures adéquates soient prises pour résoudre les problèmes qui se pose à l'entreprise. Les principaux problèmes que rencontre l'industriel sont liés : à l'approvisionnement en noix brute (besoins de fonds et forte concurrence des exportateurs de noix), à la gestion de son usine, au management global ainsi qu'à des problèmes relationnels avec les producteurs et habitants de la zone.

Au niveau de la plupart des pays produisant l'anacarde, des programmes de plantations sont en cours, ce qui augure d'un développement à moyen terme de la production de noix. Bien qu'actuellement, le marché de l'anacarde soit en pleine expansion, son avenir pourrait être fortement influencé par l'augmentation de la production mondiale.

Face à cette perspective, il est important et impérieux de pouvoir mettre en place, au Bénin, une politique cohérente de développement de cette filière à partir de bases saines. Pour ce faire, une étude de diagnostic global de la filière Anacarde au Bénin s'impose.

2. REALISATIONS DU PADSE DANS LE DOMAINE DE L'ANACARDE :

Ce programme du PADSE est conduit par deux opérateurs :

- le Programme de recherches Forestières (INRAB) qui est responsable de la mise en oeuvre des opérations de recherche et de suivi
- l'ONG DEDRAS pour des actions de vulgarisation des acquis de la recherche, d'appui et de suivi de proximité des producteurs dans les localités et communes concernées

Le bilan des actions à ce jour se présente comme suit :

- * 1 946 ha de nouveaux vergers sont plantés sur une prévision révisée du PADSE de 4 000 ha (environ 1 000 ha supplémentaires devraient être plantés durant la campagne 2003);
- * 1 819 ha de plantations réhabilitées sur un objectif de 4 500 ha (l'objectif est la réhabilitation de 2000 ha supplémentaires en 2003);
- * Des centaines d'acteurs formés sur les différents thèmes techniques (mise en place de pépinières, réhabilitation de plantation, entretien des plantations, etc.) afférents à l'anacarde: pépiniéristes, agents des USPP, des CARDER et planteurs;
- * Une opération pilote de collecte primaire de 28 tonnes de noix à KALALE marque l'implication directe du PADSE dans la partie aval de cette filière.
- * Extension des actions aux départements de la DONGA et de l'ATACORA ;
- * Mise en place de deux vergers à graines de 10 et 11 ha respectivement à INA (CRA-nord et à TOUI (forêt classée) et production de graines sélectionnées;

- * Poursuite essais de greffage de plants (une première au BENIN par les chercheurs du PRF, suite à leur mission en TANZANIE);
- * Plus de quarante pépinières installées par les USPP avec l'appui du PADSE;

3. OBJECTIFS DE L'ETUDE.

L'objectif global de cette étude est de réaliser un diagnostic global de la filière anacarde afin de disposer de bases solides pour définir et mettre en place un plan de développement de la filière anacarde au Bénin.

L'objectif spécifique est de proposer un « **plan d'action pour la filière anacarde** », qui définisse des actions concrètes et des budgets d'intervention pour l'appui à la filière au cours des cinq prochaines années dans le cadre général du plan de développement à long terme.

Ce plan d'action doit s'inscrire dans la réflexion menée en ce moment sur la formulation d'une éventuelle suite au PADSE : il devra être un outil opérationnel définissant quels pourraient être la future intervention dans la seconde phase du PADSE pour l'appui à la filière Anacarde au Bénin (à l'échelle nationale) et les budgets nécessaires à cette intervention.

Les objectifs de la première phase du PADSE et les actions menées devront être analysées quant à leur pertinence et l'intérêt de continuer à les appuyer (par exemple la pertinence de poursuivre l'extension des surfaces de nouvelles plantations).

De nouveaux objectifs et modes d'intervention devront être proposés et budgétisés, dans l'appui techniques aux planteurs et en amont de la filière, mais également en ce qui concerne l'aval : commercialisation, transformation, aspects législatifs, etc.

4. TACHES DES CONSULTANTS.

Sur la base des documents existants et d'enquêtes complémentaires, l'équipe de consultants aura pour tâches :

4.1 Au niveau de la production.

- De faire le point qualitatif sur la situation du verger (types de plantations, âge, localisation,...), d'estimer les superficies du verger et s'interroger sur les types de sols à privilégier dans l'installation des plantations
- D'apprécier et d'analyser la manière dont l'anacarde s'insère dans les systèmes de production et dans les systèmes agraires du Bénin en lien avec les stratégies des producteurs.
- De faire le point sur les actions en cours de réalisation sur les différents projets.
- De recenser les problèmes rencontrés par les producteurs au niveau de la production.
- De recenser les besoins des producteurs aussi bien en matière de matériel végétal, de vulgarisation, de crédit, de lutte phytosanitaire et en terme organisationnel de manière à optimiser la performance des techniques culturales vulgarisées et mises en œuvre.

*** Sur cette base, l'équipe de consultants devra proposer des actions pour lever les contraintes recensées au niveau de la production.**

4.2 Au niveau de la commercialisation

- De présenter le fonctionnement global du marché international de la noix.
- De recenser les besoins des exportateurs en matière de qualité de la noix afin qu'il y ait adéquation entre l'offre et la demande.
- D'actualiser les données disponibles sur la situation du marché international de la noix d'anacarde et de faire une estimation des orientations futures de ce marché en relation avec l'évolution probable de la production mondiale.
- De faire le point sur les circuits de commercialisation en place au Bénin et les marges aux différentes étapes de la filière.
- De recenser et définir les besoins des producteurs en matière de commercialisation de l'anacarde.
- D'analyser les problèmes liés aux échanges transfrontaliers illégaux (nécessité de mettre en place un « label béninois » ?).
- D'analyser les différentes expériences des OP en matière de commercialisation de l'anacarde.

*** Sur cette base, de proposer une stratégie de commercialisation impliquant davantage les producteurs et leurs organisations.**

4.3 Au niveau de la transformation.

- De faire le point sur les problèmes que rencontrent les usines en place.
- De recenser les unités de transformation semi-industrielle et artisanale, leurs capacités techniques de transformation, les problèmes qu'elles rencontrent.

*** Sur cette base, de faire des propositions pour lever les contraintes que ces transformateurs rencontrent pour développer cette transformation locale. Ces propositions doivent concerner entre autres des techniques de transformation moins intensives en capital et qui minimisent les coûts de production de manière à créer des conditions qui permettent de rendre compétitive l'amande d'anacarde à l'exportation.**

4.4 A niveau des sous produits de l'anacarde.

- Recenser les opérateurs mettant en valeur les sous produits de l'anacarde et préconiser des dispositions qui soient de nature à les valoriser (notamment le faux fruit).

4.5 A partir du diagnostic réalisé

- Sur la base de l'évolution probable du marché international de la noix d'anacarde, proposer un plan de développement global de la filière anacarde comprenant la mise en place d'une organisation efficace de la filière prenant en compte aussi bien les aspects liés à la production, à la commercialisation qu'à la transformation de la noix d'anacarde. Ce plan de développement devra prendre en compte les attentes des producteurs, des ministères concernés et des principaux acteurs intervenant sur la filière anacarde.

De manière globale et en fonction des différents éléments à prendre en compte, le rôle des OP dans une future structuration de la filière pourrait faire l'objet d'une attention particulière

de la part des Consultants de manière à interpeller dès à présent ces structures sur leurs intentions par rapport à cette filière .

Il conviendrait également de réfléchir sur les modalités d'accompagnement nécessaires pour que les OP développent des services à court et à long terme pour leurs membres

5. RESULTATS ATTENDUS.

L'étude devra déboucher sur la présentation d'un plan de développement complet de la filière anacarde au Bénin comprenant des propositions :

- ✓ d'organisation globale de la filière en impliquant fortement et en responsabilisant les OP au niveau des différents segments de la filière;
- ✓ d'amélioration au niveau de la production, de la commercialisation et de la transformation.

Au total, eu égard au contexte économique difficile induit par la situation de la filière coton, la filière anacarde, gérée à la lumière des propositions des consultants, devrait constituer une opportunité à moyen et long terme :

- ✓ pour les producteurs, une augmentation substantielle de leurs revenus;
- ✓ pour les transformateurs, un développement de leurs activités;
- ✓ pour l'Etat, une source importante de devises.

6. PROFIL DES CONSULTANTS.

L'équipe de consultant sera composée d'un consultant international et d'un consultant local.

Le Consultant international devra être Ingénieur Agro-économiste avec au minimum dix années d'expériences dans le développement des filières agricoles.

Essentiellement pragmatique, il devra avoir une bonne connaissance des marchés internationaux de produits tropicaux et des procédés de transformation de l'anacarde.

Son expérience devrait également lui permettre de diagnostiquer les forces et faiblesses de cette filière et de réaliser des propositions concrètes à l'issue de sa mission d'expertise.

Chef de mission, il sera notamment responsable de la répartition des tâches entre experts, de la planification des déplacements sur le terrain, de la remise finale des rapports et de la gestion des frais généraux de mission (déplacement de l'équipe, multiplication des rapports, organisation des restitutions, etc.).

Le consultant national devra être ingénieur Agro-économiste, avec au minimum dix années d'expérience, dont au moins cinq, dans le développement des filières agricoles au Bénin. Il aura une parfaite connaissance du terrain ainsi que des différents acteurs intervenant dans la filière anacarde au Bénin. Essentiellement pragmatique, il sera capable de réaliser des enquêtes simples pouvant être nécessaire pour mener à bien sa mission.

Il sera plus particulièrement responsable des aspects économiques (marché international et béninois de l'anacarde, etc.), législatifs et marketing.

7. DEROULEMENT INDICATIF DE LA MISSION.

L'équipe de consultants aura une durée totale de 24 jours au Bénin pour mener à bien l'étude qui se décomposera comme suit.

- ✓ Trois jours au Bénin pour le consultant national de bibliographie concernant, notamment le marché international de la noix brute et de l'amande.

- ✓ Quatre jours pour la collecte d'informations documentaires et pour les entretiens à divers niveaux (MAEP, PRF/INRAB, ONS, AFD, OPA, ADEX, ...). Une réunion avec le bureau de la Commission Interministérielle de suivi de la Filière Anacarde sera notamment organisée et prise en charge par la mission.
- ✓ Quinze jours pour visiter la zone de production de l'anacarde et rencontrer tous les acteurs concernés, soient : Les plantations, OPA, Associations de planteurs, ONGs spécialisées, les transformateurs et projets. A cet effet, il est proposé à l'équipe des consultants des journées de travail complètes avec les OP dans la zone du PADSE pour lesquelles certaines des interventions ont concerné l'anacarde (commercialisation collective, investigations pour identifier des actions à mener sur le terrain...). Il s'agit de quelques USPP du Borgou et des Collines, de l'Union des Producteurs du Centre-Bénin et de l'UDP Atacora-Donga. Il est également suggéré à la mission :
 - L'organisation au niveau des USPP des visites de plantation conjointe mission/responsable d'USPP et des séances de travail débutant sur des éléments vus en commun. Une rencontre dans un GV serait également intéressante à initier. Celle-ci sera co-animée par les responsables de l'USPP et la mission ;
 - La mobilisation des responsables (un technicien et un producteur) des programmes/comités anacarde au sein des l'UDP pour réaliser l'intégralité des travaux durant 2 à 3 jours avec les Consultants dans la zone géographique du département concerné.
- ✓ Trois jours de synthèse des données et de préparation du plan d'action ;
- ✓ Deux jours pour la restitution et les débats, dont 1 pour des responsables des OP et un autre pour les autorités de tutelle (MAEP, AFD, ...).
- ✓ Quatre jours en France pour finaliser la rédaction du rapport de mission.

La mission s'effectuera dans le cadre du Projet PADSE qui pourra mettre à la disposition des experts un bureau à PARAKOU.

8. RAPPORTS.

Les Consultants remettront les rapports suivants dans le cadre de la présente mission :

- ✓ un aide mémoire qui sera remis avant le départ du Consultant et qui servira de support à la restitution de ses premières conclusions aux autorités de tutelle du PADSE;
- ✓ un rapport provisoire qui sera remis au plus tard deux semaines après la fin de la mission;
- ✓ un rapport définitif qui intégrera les commentaires et observations du PADSE, de ses partenaires, de ses autorités de tutelle et du bailleur de fonds.

La remise des rapports provisoire et définitif s'effectuera de la façon suivante :

- ✓ dix (10) exemplaires, sur support papier, seront remis au PADSE-SOFRECO chargé de les transmettre aux différents partenaires intéressés (MAEP, INRAB, AFD, OPA...);
- ✓ un (1) exemplaire sur support informatique (disquette), sur fichier Microsoft Word, transmis au PADSE-SOFRECO, en même temps que les dix exemplaires sur papier.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA MISSION

Jour	Date	ORGANISME	PERSONNES RENCONTREES	OBJET
Mercredi	08/10/2003	Voyage PARIS-COTONOU	Installation Hotel du Lac - Yves Afouda	
Jeudi	09/10/2003	MAEF	Basso Agnone	Présentation mission
		PPAB Alternatives ONS ADEX	Isidore Deguenovo, Jildaz Evin, François Geay Tabé Boni, Sedjro Moïse Fahala,	Filière anacarde Filière anacarde Financements
Vendredi	10/10/2003	ANAPAT	Mmes Viviane Behanzin et Tarraf	Association Acheteurs
		Acheteur de produits Acheteur de produits OLAM	M Gnigla Mme Georgette Tarraf M Ashok	Acheteur Acheteur Exportateur
Samedi	11/10/2003	PRF - Savé	MM Ndjolosse, Aqjahouinou	Recherche
		DEDRAS - Savé	MM Ichola Jacob, Eteka Albert	Diffusion
Dimanche	12/10/2003	Travail en groupe - Parakou	Documentation et plan du rapport - E Lefort	PADSE
Lundi	13/10/2003	PADSE - Parakou	MM Gouton, Lefort et Afouda	PADSE
		M Agoua CARDER	Consultant M Yorou Gaston	Consultant Etat
Mardi	14/10/2003	USPP - Kalalé	Antenne Dedras,, Orou Sawe, Issifou	OP
		Pépinière coopérative - Plantations	Salami Kidarrouperou 1	OP
Mercredi	15/10/2003	BOA - Parakou	Tchakodo - Chef d'Agence	Banque Commerciale
		UR CLCAM Vital Finance PAPME FINADEV	Parakou - Agoua, Mekire, Brisso Nazaire Kanlire - Gérant Imoran Nagnimi - gérant Mme Tchiboza - Chargée de programme	Crédit agricole Micro Finance Micro Finance Micro Finance
Jeudi	16/10/2003	USPP - Tchaourou		OP
		GV et Plantation anacarde CLCAM - 1 Parakou Transformation noix Groupement Kadjiola ECO Bank - Rarakou PRF - Parakou	M Mamadou Arouna - Chef Agence Mme Bénédicte à ADO AKABA M El Hadj Azackinoro M Guy Thomas Viadenon - Chef Agence André Tamdjiekpon	OP Crédit Agricole Artisan transformateur Groupement de producteurs Banque Commerciale Recherche
Vendredi	17/10/2003	CADG	Moumouni Imoroukarim	Conseil en gestion
		ISHOKAN PAMF CLCAM Parakou PADSE	Pascal Descheres Idrissa Orou - Chef Agence MM Gouton, Lefort, Ahouda	Diffuseur/transformatrice Programme de reboisement Crédit agricole PADSE
Samedi	18/10/2003	Acheteur produit	M Lucien Emoa	Acheteur
		Acheteur produit Acheteur produit	M Nassirou Bachabi M Antoine Adjimoti	Acheteur Acheteur
Dimanche	19/10/2003			
Lundi	20/10/2003	M Agoua	Consultant	Consultant
		URCLAM Parakou CLCAM - 2 Parakou UDP Atacora Donga	M Bangama - Directeur Chef Agence Président + Bureau Amadou Ousmane - Chargé de programme anacarde Chabi Kiran - Groupe réflexion anacarde Producteurs anacarde + membres USPP	Crédit agricole Crédit agricole OP OP OP OP
Mardi	21/10/2003	USPP Péankou	Bureau : Président, gérant, Trésorier, resp	OP
		GV Péankou	Développement rural Producteurs anacardes	OP

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA MISSION

Jour	Date	ORGANISME	PERSONNES RENCONTREES	OBJET
Mercredi	22/10/2003	UDP Atacora Donga Projet Bassila	Réunion de synthèse Coordonateur, Directeur, Trekpo Mensah,	OP Projet forestier
Jeudi	23/10/2003	Usine de Savalou : Ets Kadjogbe PRF - Kilibo et Savé USPP Savalou Groupe de réflexion Anacarde de l'UPC	Ganfon Arsène : responsable usine Visite champs PRF et Plantations villageoises Gilbert Koutnangni : Trésorier Membres	Transformation Noix Recherche OP OP
Vendredi	24/10/2003	FUPRO ANAPAT	M Charles G. NOUATIN - Secrétaire Permanent Vice- Président	Faîtière GV Acheteur
Samedi	25/10/2003	Artisan Transformateur	Zanclan Elisabeth	Transformation Noix
Dimanche	26/10/2003			
Lundi	27/10/2003	Eco-Bank - Cotonou DPQC NOMAX Sarl ASIA Sarl	M Serge Zinsou M Emmanuel Lougbegnon M Ganapathy Antoine Vissiennon	Banque Chef Service analyse produits Exportateur - Gérant Expoteateur - Gérant
Mardi	28/10/2003	Comité Interministériel GECA	MM Houngnibo (MAEP), Egounlety (ONS), Sani- Agatha (SEPT) Aurore Houngnessi	Secrétaire et Président Conseil en gestion
Mercredi	29/10/2003	ANAPAT	Mme Viviane Behanzin	
Jeudi	30/10/2003			
Vendredi	31/10/2003	Restitution à MAEP - 10 H Départ pour PARIS		

DOCUMENTATION CONSULTEE

Organisme	Titre publication ou étude	Date
ONS	Etude de faisabilité du projet pour promotion et l'organisation de la filière anacarde au Bénin	Avril 2003
PADSE	Zonage géographique et typologie de fonctionnement des exploitations agricoles dans l'Alibori, le Borgfou, Collines et le Zou	Mai 2001
BDPA-SCETAGRI	Etude filière maïs, niébé, anacarde et piment	Octobre 1995
DEDRAS	Rapports annuels 2000, 2001 et 2002	
PRF	Rapports annuels 2001 et 2002	
PADSE	Atelier National sur le Conseil de Gestion	Juillet 2003
CIRAD	Le Conseil aux Exploitations familiales	Novembre 2001
ANFANI GARBI	Vers une Culture adaptée de l'Anacardier dans la région de Parakou	Décembre 1999
PPAB	Notes d'Information 1 à 5	
Groupe de Travail Thématique	Comptes rendus des Séances 1 à 11	
ONS	Atelier de Définition de Type d'Organisation paysanne pour les Producteurs d'Anacarde au Bénin	17-18 Décembre 2001
MDR	Déclaration de Politique de Développement Rural	Juin 2000
MDR	Schéma Directeur du Développement Rural au Bénin – Plan Stratégique Opérationnel	Août 2000
ARI Naliende	Assessment of the situation and development prospects of the cashew nut sector in Tanzania.	2001